

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ



LA CONCEPTION

LA NATURE... PAISIBLE.

AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation  
mineure aux règlements  
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 10 juillet 2023, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

**La demande de dérogation mineure (# 2023-00036) porte sur le lot rénové 4 463 690.**

**Elle vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire agricole à une distance de 7.14 mètres de la ligne avant du terrain, alors que l'article 11.2 du Règlement de zonage 14-2006 exige une marge avant minimale de 12 mètres.**

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à [direction@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:direction@municipalite.laconception.qc.ca)

Donné à La Conception le 21 juin 2023

Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.laconception.qc.ca](http://www.municipalite.laconception.qc.ca), le 21 juin 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 21 juin 2023

Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière